#### République Française

## Département de Savoie

#### Commune de Motz

#### PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 04 octobre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le Vendredi 04 octobre 2024 à 19h30 salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de la commune de Motz.

<u>Etaient présents</u>: Monsieur Daniel Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Madame Marie-Thérèse Dejey, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Roland Remondat, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Olivier Morelle, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez

Absent(s) excusé(s): Madame Zoé Buckley (pouvoir donné à Monsieur Roland Remondat)

Quorum: 5

Convocation: 28 septembre 2024

Madame Marie-Thérèse Dejey est désignée secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

## Modification du compte-rendu du 06 septembre 2024

La précision suivante est apportée au point « Validation des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables » :

 Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le zonage proposé par Monsieur le Maire.

# Avenants de sous-traitance pour les lots 2 et 4 du marché de construction de la Maison d'Assistantes maternelles (MAM)

La sous-traitance est une opération par laquelle une entreprise confie à une autre entreprise (appelée sous-traitant) la mission de réaliser pour elle une partie des actes de production et/ou de services dont elle demeure responsable. Dans le cadre du marché de construction de la MAM, Monsieur le Maire présente au conseil municipal des avenants de sous-traitance (déclarations de sous-traitance) reçus pour deux lots :

- les avenants de sous-traitance pour le lot 2 « démolition gros œuvre »,
  - Entreprise SOBRAPI, pour les travaux d'isolation : montant : 1 600.00 € H.T.
  - Entreprise Thiboud Guillaume, pour les travaux de pose de carrelage et chape fluide montant 7 725.00 € H.T.
- l'avenant de sous-traitance pour le lot 4 « étanchéité »
  - Entreprise TGS Etanch' pour la pose d'isolation et membranes d'étanchéité en toiture montant 6 394.20 € H.T.

Monsieur Le Maire rappelle que le recours à la sous-traitance n'a aucune incidence sur le coût des travaux.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte ces trois déclarations de sous-traitance
- Autorise Monsieur le Maire à les signer

#### Mise en non-valeur de la somme de 0.90 €uros

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, la demande de la Trésorerie pour la mise en non-valeur de la somme de 0.90 €uros, somme inférieure au seuil de poursuite et correspondant à une erreur de paiement de location de la salle des fêtes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, accepte, à l'unanimité la mise en non-valeur de la somme de 0.90 €uros.

#### Coupes affouagères

Six inscriptions ont été reçues en mairie pour les coupes affouagères.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, nomme à l'unanimité :

- Monsieur Daniel Derobert
- Monsieur Daniel Clerc
- et Monsieur Gérard Clerc

garants pour l'exploitation de la coupe affouagère 2024-2025

### Vente de l'ancien véhicule des sapeurs-pompiers

Quatre offres ont été reçues en mairie.

Monsieur le Maire ouvre les enveloppes correspondantes et rappelle les conditions de vente :

- mise à prix initiale de 2 000 euros (Deux mille euros)
- toute personne intéressée pouvait déposer, <u>avant le 30 septembre 2024</u>, en mairie, une offre sous enveloppe cachetée en mentionnant sur l'enveloppe « NE PAS OUVRIR VENTE TOYOTA »

Après ouverture des plis et après avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de Monsieur Michel Renou, offre la mieux-disante pour la somme de 8 650 euros.

## Déchetterie de Seyssel

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la copie du courrier adressé à Grand Lac par le Pôle Environnement de la Communauté de communes Usses et Rhône (CCUR), concernant l'accès à la déchetterie de Seyssel (74).

Par ce courrier, les élus nous rappellent que les agents de leurs déchetteries ne peuvent pas accepter d'usagers extérieurs au territoire de la CCUR et qu'ils se trouvent dans l'obligation de leur refuser l'accès.

Le personnel des déchetteries de la CCUR subit des situations de conflits et se fait régulièrement insulter par des administrés du territoire de Grand Lac, notamment de la commune de Motz, mécontents de ne pas pouvoir accéder à une déchetterie plus proche de leur domicile.

Le Pôle Déchetteries de Grand-Lac a répondu à la CCUR en indiquant que le sujet des accès aux déchetteries était à l'étude depuis quelques mois et qu'une communication adaptée allait être faite pour apaiser la situation et éviter ces conflits.

Dans cette attente, Monsieur Le Maire rappelle que de tels comportements sont inadmissibles et demande à ses administrés de respecter les règlements en vigueur et de se rendre à la déchetterie de Chautagne.

#### **Questions diverses:**

#### Zones Agricoles Protégées

Dans le cadre de la procédure de création des Zones Agricoles Protégées (ZAP), le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Motz le mardi 22 octobre 2024 de 13hs30 à 17hs00.

#### Enquête téléphonique Grand Lac

Dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH), Grand Lac réalise une enquête téléphonique auprès des habitants du territoire jusqu'au 11 novembre 2024.

La participation des habitants est essentielle afin de dresser un diagnostic précis des besoins en logement sur notre territoire. Il s'agit bien d'une enquête officielle de Grand Lac, et non d'une publicité ou d'une fraude.

### Poteaux fibre optique

Le déploiement du réseau de fibre optique est un projet porté et géré par les services du département.

Le département a missionné la société XP FIBRE pour déployer ce réseau. Cette entreprise a pris l'engagement d'effectuer les travaux à ses frais et de se rémunérer en louant le réseau aux différents opérateurs. Mais cet engagement comportait aussi des obligations telles que :

- respecter les normes de sécurité pour les employés et pour la population,
- obtenir les autorisations des propriétaires pour accès à leurs terrains,
- faire des contrôles de conformité des différents poteaux Enedis et Orange avant de fixer les câbles sur ces derniers.

Monsieur le Maire est intervenu à plusieurs reprises auprès des services du département pour signaler des pratiques peu respectueuses des engagements pris mais aussi pour proposer l'enfouissement des câbles dans certaines zones avec une participation financière communale, pour limiter les risques en raison de poteaux défectueux.

Ces propositions d'alternative ont tout simplement été refusées par XP FIBRE.

Les communes ont refusé l'implantation de certains poteaux sur le domaine public et aujourd'hui, XP FIBRE, par l'intermédiaire de ses deux sous-traitants, est en phase de régularisation des occupations sur les poteaux d'ENEDIS, avec des câbles posés dans de trop nombreuses situations sans autorisation, stratégie développée pour respecter les délais fixés par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la presse).

De plus, de nombreuses demandes sont faites actuellement aux communes pour solliciter l'implantation d'un nouveau support télécom à côté du support ENEDIS existant.

Les services du département ont donc sensibilisé les communes en leur indiquant qu'elles n'étaient pas obligées d'accepter ces nouvelles implantations, et en leur conseillant vivement de sensibiliser leurs administrés qui pourraient être contactés par l'opérateur pour installer un nouvel poteau en terrain privé. Les particuliers n'ont aucunement l'obligation d'accepter cette pratique.

Il est nécessaire de maintenir la pression sur l'opérateur pour inciter à l'enfouissement des réseaux, notamment lorsque des alignements de supports importants sont en jeu ou inciter au remplacement des supports ENEDIS pour permettre un appui commun.

Il s'agit d'une question de coût, que l'opérateur ne veut pas assumer tout seul et une discussion financière au cas par cas doit se faire entre ENEDIS et XP FIBRE, avec une pression de la commune pour inciter à l'enfouissement ou au remplacement d'appuis. Les services du Département appuient les communes en ce sens.

Cette question des appuis communs reste une difficulté d'envergure nationale. Elle est formalisée à travers une convention entre ENEDIS et l'opérateur télécom, dans laquelle le Département n'est pas partie prenante en zone AMEL (Appel à Manifestation d'Engagements Locaux) ; mais le département a jusqu'ici participé à plusieurs séances de suivi avec les 2 parties prenantes, en incitant XP FIBRE à régulariser une situation inacceptable, sur le plan de la sécurité et sur le plan financier (redevance perçue par ENEDIS pour l'utilisation de ses appuis). Si l'opérateur semble respecter son engagement à régulariser ces occupations « sauvages », il faut maintenir la pression pour éviter au maximum une prolifération de poteaux, alors que le déploiement atteint 90% et que le nombre de clients fibre croit rapidement.

#### Adressage

Suite à la mise en place de l'adressage communal en 2018, il est rappelé qu'il revient à chacun de mettre à jour ses coordonnées auprès de tous ses interlocuteurs (banque, service des impôts, service des cartes grises, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, MSA, caisse de retraite, mutuelle, assurances, employeur, fournisseur de téléphonie, d'énergie, France Travail....).

Les services de La Poste, jusqu'à présent un peu tolérants, ne distribueront plus les courriers qui ne comporteront pas les adresses complètes, avec numéro et nom de rue.

En cas de difficultés pour effectuer les démarches de mise à jour, le personnel de la Maison France Services qui se trouve à Ruffieux peut vous accompagner.

Merci d'avance de votre compréhension et de votre collaboration.

La séance est levée à 21h00

# INFORMATIONS GENERALES

# Boîte à jeux

Reprise des après-midi conviviaux en mairie en collaboration avec l'ALCC Venez nombreux jouer et partager un bon moment en Mairie Prochains rendez-vous :

#### Le Lundi 28 octobre 2024 de 14h00 à 17h00

Ouvert à tous

**Transport possible** – appeler en mairie pour vous inscrire (04.79.63.71.70) avant le vendredi précédent à 17h



#### Découverte de notre commune et de ses habitants



Chaque mois, essayons de vous faire découvrir une activité et/ou un artisan présents sur notre commune.

N'hésitez pas à vous faire connaître si cette rubrique vous intéresse Boite à jeux

On continue à « bouger » et/ou à découvrir de nouvelles activités à Motz

# Transe en Danse et Meditation à MOTZ

Les jeudis <u>soirs</u> de 18h30 à 20h30 Salle de la mairie 36 route de Blinty 73310 Motz

Début des ateliers le 17 octobre 2024

Séance gratuite le jeudi 17 octobre

Ces ateliers vous apporteront recentrage, ancrage et libération de vos tensions physiques et émotionnelles

18h30 : Transe en danse 19h30 : Méditation Gisèle Bouvier Sophrologue Hypnothérapeute giselebouvier@yahoo.fr 06 40 28 17 93









# **YOGA MOTZ 2024-25**

# Les lundis soirs

# à la salle de la mairie

36 Route de Blinty

## séance gratuite:

lundi 4 novembre 19h yoga doux et lent 20h yoga dynamique/intense

Inscription à tout moment dans l'année

Pratique bienveillante et adaptée à vos besoins et à vos corps

Cours individuels sur démande



Ilenia Morano Prof certifiée YACEP ilemorano@yahoo.com Tél: 07 50 60 64 56 www.illyoga.com

yoga.illyoga

😝 illyoga







\*9h00:12km (2X5km+1x2km)

\*10h30:7km (1X5km+1x2km) \*12h00 : Relais équipe à 2 : Homme, Femme et Mixte (10 km (2 x 5 km))

\*13h30 : Relais équipe à 4 : Homme, Femme et Mixte (8 km (4 x 2 km))

#### Jeunes (Solo)

\*15h00:5 km (13-14 ans et 15-16 ans)
\*16h00:2 km (9-10 ans et 11-12 ans)

\* Kids (Solo)

\*16h30 - 17h30:
250 m (3 & 4 ans)
500 m (5 & 6 ans)
1000 m (7 & 8 ans)

cross-de-motz.com Course à pied en solo et Relais à 2 ou 4

# Bibliothèque



Les horaires d'ouverture au public de la bibliothèque sont les suivants :

Mercredi de 16h à 18h Samedi de 10h à 12h

Le portage à domicile reste possible.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la mairie par téléphone au 04 79 63 71 70 ou directement la bibliothèque par mail : bibliothèque@motz.fr

# **Broyeur Grand Lac**

Dans l'objectif de réduire les quantités de déchets végétaux déposés en déchetteries et de lutter contre la pratique du brûlage, Grand Lac propose régulièrement la mise à disposition d'un broyeur à végétaux professionnel à titre gracieux (particuliers uniquement).

Ce broyeur est de retour en Chautagne.

Il sera dans notre commune

du Jeudi 14 novembre 2024 au Mercredi 27 novembre 2024



N'hésitez pas à vous inscrire auprès du secrétariat de mairie pour tout renseignement et/ou toute réservation







La Mairie de Motz
soutient
OCTOBRE ROSE
et remercie
tous les
« donateurs » de
vélos

# L'HISTOIRE D'UNE PASSION A MOTZ

"Je suis fier de représenter et valoriser mon métier et encore plus au sein de la Savoie. Je vise désormais le titre ultime de Meilleur Ouvrier de France, pour cela il faut avoir 23 ans et surtout atteindre la perfection. Ce sera beaucoup d'investissement et d'entraînement. Je dois multiplier les concours pour m'entrainer, me perfectionner et apprendre auprès des plus grands.

En attendant je continue de partager ma passion avec les clients."



A 18 ans, après son titre de Meilleur Apprenti de France, Lohan DUFILS a été récompensé des Rabelais des Jeunes Talents de la Gastronomie dans sa catégorie Poissonnier-Ecailler-Traiteur. La cérémonie s'est déroulée mercredi 25 septembre à Paris au Cirque d'Hiver Bouglione.

Cette distinction met à l'honneur chaque année une trentaine de jeune professionnels talentueux dans treize métiers : boucher, boulanger, brasseur, charcutier-traiteur, chocolatier, épicier, crémier-fromager, cuisinier-serveur, glacier, pâtissier, poissonnier, primeur et restaurateur.

Seuls trois jeunes sont sélectionnés dans chaque domaine sur toute la France.